

Conditions générales de vente

Article 1. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise Média Help/Sos Micro et de ses clients dans le cadre de la vente de produits informatiques et prestations de service. Toute prestation accomplie par l'entreprise implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 2. Devis

Le devis est valable 2 semaines à partir de la date d'édition, suivant les stocks disponibles. La validation du devis ne sera faite qu'après versement d'un acompte de 30%.

Article 3. Prix

Les marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils sont libellés en euros. L'entreprise Média Help/Sos Micro s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois elle s'engage à facturer les marchandises commandées au prix indiqué lors dès l'enregistrement de la commande, sous réserve des stocks disponible.

Article 4. Délais de paiement- Pénalités de retard

Sauf conditions particulières, les factures sont payables au comptant à compter de la date de livraison. En cas de retard de paiement, la société pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égale à une fois et demi l'intérêt légal. Ces pénalités sont calculées sur le montant hors taxes de la somme restant due, et courent à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Si dans les 15 jours qui suivent la mise en œuvre de cette clause, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'entreprise.

Article 5. Remboursement produit

Un produit acheté dans l'entreprise ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement après une utilisation prolongée de ce produit.

Article 6. Réserve de propriété

En application de la loi du 12 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises livrées à l'acheteur n'interviendra qu'après paiement intégral du prix principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autre titre émis aux fins de règlement du prix. Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de perte, vol ou destruction sont à la charge de l'acheteur.

Article 7. Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, soit au lieu indiqué par l'acheteur. La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge. En cas d'avarie ou de manquement de réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de trois jours, suivant la date de livraison par écrit par le vendeur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

Article 8. Le délai de livraison

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garant ; par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur allocation de dommage et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Article 9. Garantie

Les étiquettes collées sur les pièces neuves sont nécessaires pour la garantie. Les emballages doivent être conservés ainsi que la facture lors de votre retour. En cas de perte de ce document, vos pièces ne seront pas prises en charge en SAV. Toutes modifications ou erreurs de montage annulent les garanties sur le matériel. Nos ordinateurs assemblés sont garantis retour atelier : pièces et main d'œuvre 2 an, boîtier d'alimentation 6 mois. Nos ordinateurs portables sont garantis : pièces et main d'œuvre 1 an ou 2 ans (garantie constructeur), batteries et chargeur 6 mois (garantie constructeur). Nos interventions en atelier et sur site sont garanties 1 mois. Nos réparations matérielles sont garanties 3 mois. Cependant, si un problème différent survient, il n'entre pas dans le cadre de cette garantie. Les problèmes liés au système d'exploitation, aux virus et/ou à des logiciels tiers ne sauront être pris en charge par les garanties.

Article 10. Interventions matériel/réparations

Pour une prise en charge, le diagnostic sera facturé 30€. La société ne saurait être tenue responsable de perte de données de quelque nature que ce soit. Tout devis non suivi de travaux au profit des assurances nécessitant une attestation sera facturé 55€. En cas de retour pour le même problème, un avoir pourra être généré (frais de diagnostic déduits).

Article 11. Frais de stockage

Au-delà d'un mois, à la suite de la proposition de devis, des frais de garde seront appliqués soit 1% de frais supplémentaires par mois sur la base du devis. Au -delà d'une année de stockage, le matériel devient la propriété de l'entreprise

Article 12. Attribution de juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Roanne.